Argentré INFOS

Journal municipal d'information
Kannadig keleier kêr

N°271 • Novembre 2014

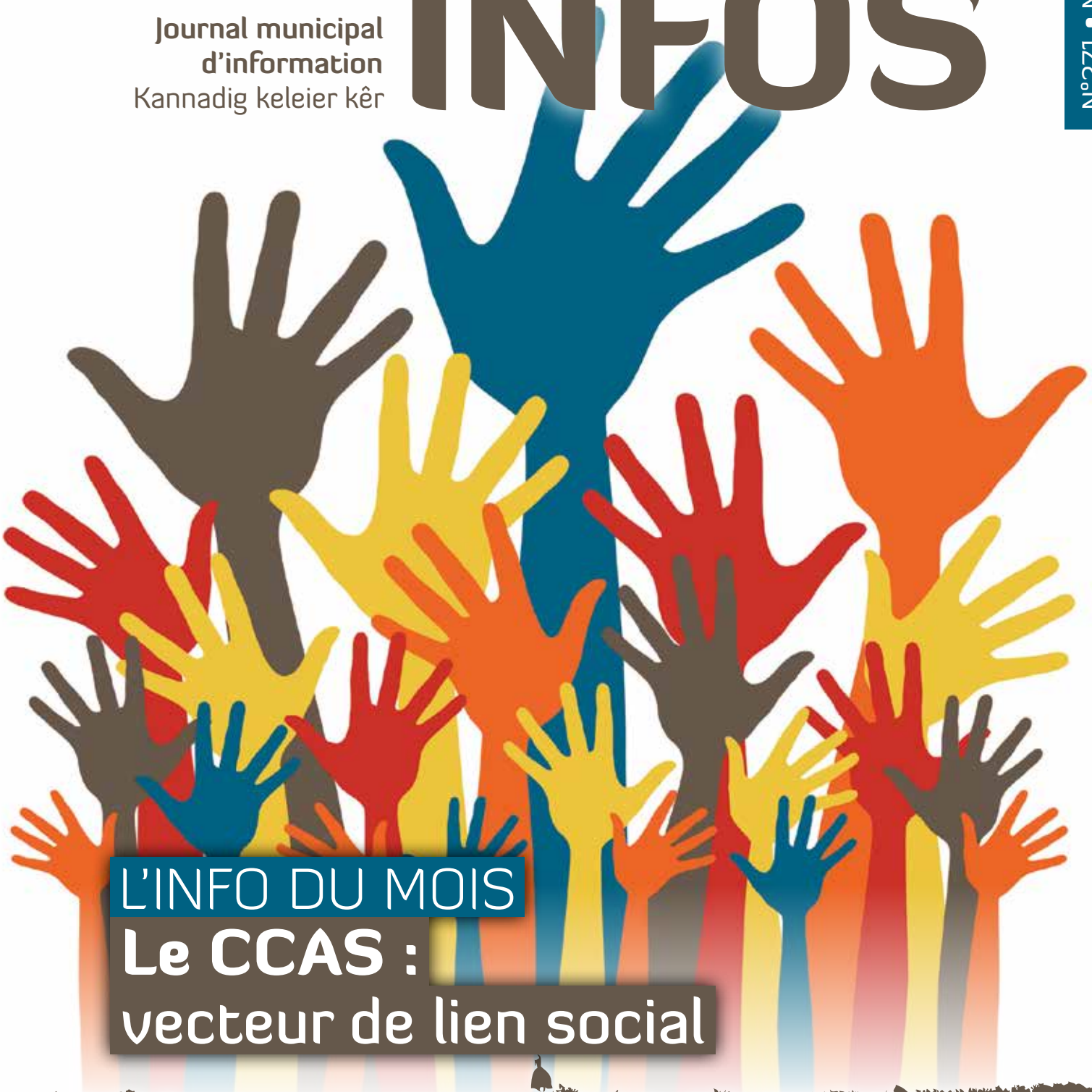

L'INFO DU MOIS

Le CCAS : vecteur de lien social

*Actifs Dynamiques Passionnés, **notre identité**.*
Oberiant, Frev, Entanet, hon identelezh.

édito

VANESSA DUPONT / Adjointe à la Santé et Social

Sur notre commune, deux instances concourent à la mise en place de l'action sociale et de la santé.

Dans un premier temps, la commission action sociale et santé a ciblé les différents projets à mettre en œuvre rapidement. La semaine bleue en faisait partie et le bilan de cette action qui demeure très positive encourage la commission à retravailler sur ce projet. Notre commission travaille également sur différents dossiers inscrits dans notre projet de campagne tels que la journée d'information sur le handicap, le soutien et le renforcement des actions du Point Accueil Emploi/Point Information Jeunesse, de l'ensemble des associations à caractère humanitaire, médico-sociales…

La maison de santé demeure une priorité pour la municipalité. Depuis plus d'un semestre, un groupe de travail spécifique étudie ce lourd dossier et essaie de mettre tout en œuvre pour rassembler le maximum de professionnels autour de ce projet. Notre objectif est double : éviter la désertification médicale et pouvoir proposer une offre de soins adaptée aux habitants de la commune. Pour ce, nous comptons nécessairement sur l'implication de tous les professionnels.

Dans un deuxième temps, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) développe des actions en fonction des besoins sociaux de notre commune. Afin de mieux appréhender les problématiques sociales sur Argentré-du-Plessis, nous essaierons de réaliser une analyse des besoins sociaux. Effectivement, depuis 1995, cette étude demeure obligatoire pour l'ensemble des C.C.A.S. Nous étudierons donc au sein du conseil d'administration les moyens à mettre en œuvre afin de réaliser un diagnostic précis en prenant en compte les réalités budgétaires dont les enveloppes ne risquent pas d'augmenter avec le temps.

Le C.C.A.S, à travers la mise en place de différentes actions, est vecteur de lien social. En effet, les actions de solidarité en faveur des familles (collecte de jouets, banque alimentaire…), des personnes âgées et retraitées (après-midi détente en partenariat avec l'ADMR, les visites de convivialité…), des personnes en situation précaire démontrent un véritable engagement des élus auprès des habitants de notre commune. Ainsi, pour améliorer l'action du CCAS au sein de la commune, des documents (règlements intérieurs, procédure de pré-attribution des logements sociaux, charte encadrant les visites des bénévoles…) sont en cours de rédaction.

Le dossier de ce mois-ci a pour objectif de vous faire découvrir le fonctionnement du C.C.A.S d'Argentré-du-Plessis, de découvrir les gens qui y siègent pour leur faire remonter certains besoins et de connaître les différents accompagnements qui peuvent faciliter vos démarches administratives.

Vous souhaitant une bonne lecture, la commission action sociale et santé ainsi que le conseil d'administration du C.C.A.S demeurent à votre écoute. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques soit directement auprès de vos élus de proximité, soit auprès des agents de la mairie ou du C.C.A.S.

Je tiens à remercier particulièrement l'ensemble des associations, des agents et des conseillers municipaux qui ont concouru à la mise en place de la semaine bleue et des différents projets qui devraient voir le jour en 2015.

Vanessa DUPONT

p.3-4
Vie municipale
- En bref…le compte rendu du Conseil municipal du 13 octobre 2014
- Appel aux bénévoles pour les Temps d'Activités Périscolaires
- Bibliothèque municipale : demandez le programme !
- CME - inauguration du rucher
- Elections CNRACL, renouvellement du conseil d'administration
- Inscription sur les listes électorales
- Tribune libre de la minorité municipale

p.5
L'info du mois
- Le C.C.A.S. : vecteur de lien social

p.6
Vie associative
- Les Flagrants Délires pour vous servir…..du rire, du rire et encore du rire !
- L'association Point A prépare les fêtes de fin d'année
- Venez vous divertir avec l'association Argentré-Roumanie
- Secours Catholique du secteur de Vitré
- Associations Spered Ar Vro et Vivre à Argentré
- Du nouveau du côté des supports de communication

p.7
Vie locale
- Permanences d'accueil et d'écoute pour les personnes en deuil
- Personnes en situation de handicap : votre avenir professionnel ?
- Frelons asiatiques
- Agissons ensemble pour former un front commun
- Êtes-vous des consommateurs économes ?

p.8
Bloc notes
Agenda / État-civil / Cinéma

Remise des articles auprès de Hélène DIARD, service communication, du lundi au vendredi **avant le 20 du mois précédant la parution** : communication@argentre-du-plessis.fr ou 02 99 96 88 00

Directeur de la publication : Daniel BAUSSON.
Comité de rédaction : Gabriel SALICIS, Myriam BELLOIR et Hélène DIARD.
Diffusion - documentation : Mairie d'Argentré-du-Plessis. Reproduction et vente interdites.
Conception et réalisation : Agence epoke.

Mairie d'Argentré-du-Plessis
21, bis rue Alain d'Argentré - 35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS
Tél. 02 99 96 61 27 - E-Mail : mairie@argentre-du-plessis.fr
www.argentre-du-plessis.fr

En bref, le compte-rendu du Conseil Municipal **du 13 octobre 2014**

Rapport annuel d'activités 2013 SMICTOM Sud - Est 35

(Rapport disponible sur www.smictom-sudest35.fr)

La présentation du SMICTOM (composition, fonctionnement, missions) a été réalisée par Monsieur Salicis, adjoint et vice-président du syndicat. Il a rappelé qu'en 2013 la déchetterie d'Argentré-du-Plessis a été la première à être équipée d'un badge d'accès ce qui a notamment permis la baisse des passages à la déchetterie. Par ailleurs, il a souligné qu'Argentré-du-Plessis produit un volume d'ordures ménagères moins important (140 kg/habitant/an contre 168 kg/habitant/an en moyenne comptabilisé par le SMICTOM).

En complément, une information a été donnée sur les projets à venir dans les 6 prochaines années :

- amélioration du centre de valorisation énergétique,
- amélioration ou construction d'un nouveau centre de tri sélectif,
- réflexion sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil municipal a unanimement approuvé le rapport du SMICTOM pour l'année 2013.

Modification des limites territoriales entre Argentré-du-Plessis et Etrelles

Dans le cadre de la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de Loire, la voirie a été modifiée sur la voie communale n° 13 d'Argentré-du-Plessis, reliant « la route de la Rouaudière » à la voie communale n°12 d'Etrelles. Un pont route a été créé au niveau du « Grand Ronceray » et modifie les limites cadastrales naturelles (milieu de la voirie auparavant).

L'entretien futur de la voirie au-dessus du pont a alors posé question. Afin d'honorer la continuité administrative des décisions prises par le maire, il a été décidé d'acter la nouvelle limite intercommunale via la procédure d'AFAF (Aménagement Foncier Agricole et Forestier), ce qui évite une procédure classique avec enquête publique, plus contraignante (Ex : fermeture de la voie).

La CDAF (Commission Départementale d'Aménagement Foncier) a acté cette modification le 30 septembre 2014 ainsi que le Conseil municipal d'Etrelles le 15 septembre dernier.

Le Conseil municipal a adopté la modification de circonscription territoriale (20 pour, 4 contre, 3 abstentions) et a autorisé le maire à entreprendre toutes démarches subséquentes (21 pour, 6 abstentions).

Approbation du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU

Par délibération en date du 16 juin 2014, le Conseil municipal avait décidé d'engager la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Argentré-du-Plessis (mise à jour du plan de secteur, précision des règles d'urbanisme sur la ZAC de Bel Air….).

Toutes les prescriptions ont été réalisées, aucune observation du public n'a été notée sur le registre.

Les personnes publiques associées ont également émis un avis favorable. Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Convention en vue de la participation financière des professionnels de santé à la réalisation d'un programme pour le projet de construction d'une maison médicale.

En raison des nouvelles attentes des patients en matière d'offre de soins, ainsi que des nouvelles pratiques des professionnels de santé qui militent pour la création de telles structures, la commune d'Argentré-du-Plessis souhaite favoriser la création d'une maison de santé sur son territoire.

Un devis a été sollicité auprès du cabinet d'architectes GESLAND HAMELOT pour une étude concernant le programme « Maison Médicale ». Il intègre les étapes suivantes :

- Réunion des professionnels pour récolte des doléances avec rédaction d'un compte rendu diffusé par la mairie à tous les interlocuteurs.
- Présentation d'un premier programme schématique et quantitatif avec répertoire des surfaces, listing des besoins par professionnel, élaboration d'un plan de masse…
- Restitution de l'ajustement du programme.

Le financement de cette mission « Maison Médicale », si elle est acceptée par les professionnels de santé, sera assuré par une participation forfaitaire de 200 € par professionnel (personne physique) s'engageant dans le projet. Cette participation est calculée sur une base de 15 participants et il faudra au minimum 10 participants pour engager la mission.

Dans l'éventualité où le nombre de professionnels s'engageant dans ce projet engendrerait un montant des participations supérieur au montant du devis, un avenant à la convention pourrait prévoir une nouvelle répartition (Montant du devis 3 156 € divisé par le nombre de professionnels s'engageant dans le projet). Dans le cas contraire, si le nombre de participants est compris entre 10 et 15, la commune s'engagera alors à couvrir la différence afin de permettre l'avancement du dossier. En dessous de 10, nous reverrons alors les modalités de l'étude.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable (23 pour, 4 abstentions) pour une convention en vue de la participation financière des professionnels de santé à la réalisation d'un programme pour le projet de construction d'une maison médicale.

Convention pour l'ouverture à la circulation du public d'un chemin privé

La commune d'Argentré-du-Plessis remplace actuellement la canalisation d'eau potable vétuste située entre la route de Vitré et la route de Mondevert. Elle traverse l'allée du château du Plessis appartenant à M et Mme BELL. Dans ce cadre, ont été préparés :

- un état des lieux avant travaux,
- une convention de servitude pour le passage de la canalisation d'eau potable en domaine privé,
- une convention pour l'ouverture à la circulation du public d'un chemin privé.

Ont été approuvées la convention pour l'ouverture à la circulation du public (piétons, cycles non motorisés) du chemin privé du château, situé entre la route de Vitré et le chemin rural accédant au lieu-dit CRESPEL ainsi que sa contrepartie, à savoir la réalisation de l'entretien de la voie par la commune (23 pour, 4 abstentions).

Dates des prochains conseils municipaux :

- Lundi 17 novembre à 20h30
- Lundi 8 décembre à 20h30
- Lundi 26 janvier à 20h30

Autres informations municipales

Appel aux bénévoles pour les Temps d'Activités Périscolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité recherche des adultes bénévoles pour aider les animateurs responsables des ateliers des temps d'activités périscolaire (TAP) dans les écoles de la commune. Ces TAP se déroulent le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30 en période scolaire.

Si vous êtes intéressés pour participer à l'un de ces créneaux, merci de vous rapprocher du service ressources humaines de la mairie.

Contact :
Nathalie LOCHARD - 02 99 96 59 76
rh-scolaires@argentre-du-plessis.fr

Bibliothèque municipale : demandez le programme !

La compagnie Poisson d'Avril vient nous rendre visite le **samedi 20 décembre à 14h30,** salle Ouessant, avec un spectacle intéractif intitulé "Le Père Noël dans tous ses états !", l'occasion pour une soixantaine d'enfants de mêler leurs rires ! Au programme : des histoires cocasses et émouvantes qui mettent en scène une petite fille, une sorcière amoureuse et un Père Noël qui aimerait faire plaisir à tout le monde...

Attention, les places pour assister à ce spectacle, gratuit et adapté aux plus de 5 ans, sont limitées. Pensez à les réserver à la bibliothèque ou à la mairie.

Contact :
Bibliothèque : 02 23 55 00 46
Mairie : 02 99 96 61 27

CME - Inauguration du rucher

Samedi 20 septembre dernier, sous un beau soleil d'été indien, une trentaine de personnes étaient réunies pour l'inauguration du rucher au Moulin Neuf. Ce beau projet a été imaginé par le Conseil Municipal des Enfants élu en 2011 et a été poursuivi et finalisé par le CME élu en 2013.

En présence des élus municipaux, les enfants ont présenté leurs panneaux de communication à destination des Argentréens. Intégralement réalisés par nos jeunes politiciens en herbe, ils sont situés en face du rucher au Moulin Neuf. Leur objectif : renseigner les promeneurs et donner quelques informations sur les abeilles, leur lieu de vie, leur travail…..

Tous les jeunes conseillers ainsi que leurs aînés remercient Monsieur et Madame BEILLET, les apiculteurs en charge du rucher de la commune. Cette rencontre a peut être suscité des vocations. Une chose est sûre, la curiosité des enfants a été piquée à vif !!

Elections CNRACL, renouvellement du conseil d'administration

La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), renouvelle les membres élus de son conseil d'administration.
Que vous soyez en activité ou retraité, votre voix compte. Les élections auront lieu du **20 novembre au 4 décembre 2014**.

Comment voter ?
Renseignements sur www.cnracl.fr rubrique « Elections 2014 » ou au 05 56 11 33 33.

Inscription sur les listes électorales

Vous êtes nouvel habitant, vous avez changé d'adresse ou d'état civil, vous devez procéder à votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre. Pour cela, il suffit de se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les jeunes majeurs, une déclaration des parents certifiant que l'enfant habite à leur domicile).

Tribune libre de la minorité municipale

Rythmes scolaires : « sens » et « bon sens »

Le travail entrepris en 2013 par le Maire Pierre FADIER et l'Adjoint Jean-Noël BEVIERE a été poursuivi par la Municipalité actuelle. Nous nous en félicitons. La délibération du 13-04-2013 s'engageant pour la parité entre nos 2 écoles et les propositions du Comité de Pilotage ont été suivies.
Nous tenons, via cette tribune, à saluer la mobilisation des différents partenaires (Municipalité, agents, animateurs, enseignants, directrices, associations..) qui a permis un démarrage, malgré les difficultés d'organisation, serein. N'oublions pas que cette réforme a été initiée dans l'intérêt de l'enfant, la façon d'organiser le temps scolaire favorisant ou non les apprentissages. Les travaux des neuroscientifiques et chronobiologistes sont, dans cette optique, très éclairants. La réflexion de « sens » est que l'intérêt de l'enfant doit demeurer au coeur de cette réforme (réforme qui est un des points de la refondation de l'école tout comme l'accueil de chacun avec ses différences ou l'introduction du numérique).
Le « bon sens » demeure tout aussi central. Les moyens matériels, humains ou financiers sont des choix politiques envers notre jeunesse. Les activités devront ainsi être, en permanence, ajustées à l'environnement argentréen, à l'organisation des familles et des associations locales. La concertation devra être poursuivie et pertinente pour «coller» aux besoins. Les difficultés rencontrées devront être rapidement soulevées pour permettre une correction diligente.
Le développement des activités périscolaires contribuent à multiplier les canaux d'apprentissage, elles favorisent l'égalité entre les enfants (pour éviter une fracture culturelle). Tout cela n'est possible qu'à condition que les propositions soient variées, sérieuses et bien encadrées. Cela traduira l'ambition de notre commune et de nos élus envers sa jeunesse.

N'hésitez pas à nous contacter (argentreduplessis-citoyen@laposte.net)

Jean-Noël BEVIERE
Commissions Finances, Culture et Communication, Syndicat Urbanisme Pays de Vitré, Commission Culture Vitré Communauté

Serge LAMY
Commissions Finances, Agriculture et Citoyenneté, Urbanisme, S.M.I.C.T.O.M.

Aurore SALMON
Commissions Education - Enfance - Jeunesse, Santé-Social, Urbanisme, Appel d'offres, C.C.A.S.

Monique SOCKATH
Commissions Sports et Loisirs, Culture et Communication, Commission Logement Vitré Communauté

DOSSIER DU MOIS

Le C.C.A.S. : vecteur de lien social

Présentation du C.C.A.S. :

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public administratif qui intervient principalement dans deux domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire :

Cette aide sociale est une obligation pour les collectivités et un droit pour les personnes. Ce droit est un droit subjectif, alimentaire et subsidiaire.

Votre interlocutrice au sein du C.C.A.S. d'Argentré-du-Plessis se nomme Isabelle Gadebois. Elle peut ainsi vous informer sur vos droits et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers : revenu de solidarité active, complémentaire et aide à la complémentaire santé, aide personnalisée à l'autonomie, frais d'hébergement des personnes âgées et handicapées, carte d'invalidité, de stationnement, allocation adulte handicapée, prestation de compensation du handicap.

- l'aide sociale facultative et l'action sociale :

Il s'agit de l'ensemble des aides décidées par les membres du conseil d'administration dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de notre commune. Le C.C.A.S. oriente ses actions en faveur des personnes retraitées et/ou âgées, des personnes en situation précaire, de la famille, des personnes en situation de handicap.

Le C.C.A.S. possède 12 logements dont un logement d'urgence, un appartement de type 2 et 10 pavillons pour les personnes âgées et handicapées situés square Jacques-François Dujarié. Le logis Saint Pierre, mis à disposition par la congrégation des sœurs de Ruillé sur Loire, accueille des personnes de passage.

Pour remplir ses différentes missions, le C.C.A.S. dispose d'un organe de gestion : le conseil d'administration ; d'un budget autonome et d'un agent mis à disposition par la mairie.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. d'Argentré-du-Plessis est composé :

- du président : le maire de la commune.
- de 7 membres élus par le Conseil municipal en son sein.
- de 7 membres nommés par le maire dont :
  - un représentant des associations de personnes handicapées : Madame Chantal Condé pour l'ADAPEI.
  - un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : Madame Marie-Thérèse Louin pour le Secours Catholique.
  - un représentant des associations familiales : Madame Marie Davenel pour l'ADMR.
  - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées : un représentant du club de l'amitié.
  - Prévention, animation, développement social : Monsieur Jean-Claude Levieux pour la Mutualité Sociale Agricole.
  - Prévention, animation, développement social : Monsieur Maurice Tireau pour l'association « Solidarités Paysans 35 ».
  - Prévention, animation, développement social : Madame Martine Véré pour l'association « Solidarité Vitréenne - Episol".

Pavillons square Jacques-François Dujarié

Les actions à mettre en œuvre :

Depuis la mise en place du nouveau conseil d'administration, différents sujets ont fait l'objet de délibérations comme

- la mise en place d'une charte tripartite entre les bénévoles, les bénéficiaires de visites et le C.C.A.S.. Le C.C.A.S. devra rencontrer chaque bénéficiaire et le bénévole concerné pour leur présenter cette charte.
- les logements sociaux : une commission de pré-attribution a été mise en place. Elle est composée du Président du C.C.A.S., de la Vice-Présidente, d'un administrateur et de l'agent en charge du C.C.A.S.. L'objectif est d'attribuer nominativement un logement locatif social en fonction de l'ancienneté de la demande et de différents critères. Chaque situation est étudiée de façon objective pour que chaque demandeur puisse bénéficier d'un logement social en toute objectivité. La demande est ensuite envoyée au bailleur social qui statuera d'un accord ou non.

Le procès-verbal du conseil d'administration est affiché à la mairie sur le panneau réservé au C.C.A.S.. N'hésitez pas à le consulter.

Les besoins actuels du C.C.A.S. :

Les visites aux personnes : Le C.C.A.S. remercie l'ensemble des bénévoles pour leur action et lance un appel pour recruter des bénévoles supplémentaires. L'objectif de cette action est de rompre l'isolement des personnes âgées par le biais de visites à domicile ou en maison de retraite.

Le logis Saint Pierre : Le C.C.A.S. lance un appel aux dons de chaussures, de vêtements pour permettre aux gens de passage de pouvoir se vêtir décemment. L'hiver approchant, il est important de prévenir les troubles de santé pouvant apparaître en cas de grand froid.

L'accès à la culture : Le C.C.A.S. propose de bénéficier d'entrées gratuites pour les spectacles municipaux au Centre culturel et d'une adhésion gratuite à la bibliothèque. Ce dispositif s'adresse aux personnes dont les conditions de ressources sont précaires.

accès culture

Pour tout renseignement, merci de contacter Isabelle Gadebois, C.C.A.S. - 02 99 96 55 14

Les Flagrants Délires pour vous servir.....du rire, du rire et encore du rire !

Des places pour assister aux représentations de la troupe des Flagrants Délires sont encore disponibles. Cette année, ils reprennent la comédie de Laurent Baffie « TOC TOC », l'occasion de passer un très moment en compagnie d'acteurs toujours aussi performants ! Ces représentations auront lieu le **vendredi 14 et le samedi 15 novembre à 20h30** au Centre culturel Le Plessis Sévigné.
Un des engagements de la compagnie des Flagrants Délires est de distraire le public mais également de soutenir les associations locales. Cette année, ce sont les Comédiens du soir qui recevront une partie des bénéfices au profit d'une action humanitaire.

Tarifs :

- Adultes : 11€
- Demandeurs d'emploi, étudiants, personnes handicapées, enfants de 13 ans et plus : 7 €
- Moins de 12 ans : 4€

Informations / billetterie :

- flagrantsdelires@hotmail.fr
  06 62 23 68 71 ou 02 99 92 48 26 - www.flagrants-delires.fr
- Mairie : 02 99 96 61 27 - mairie@argentre-du-plessis.fr

L'association Point A prépare les fêtes de fin d'année

Retenez votre soirée du vendredi 12 décembre !

Les commerçants et artisans d'Argentré-du-Plessis vous donnent rendez-vous pour le Marché de Noël nocturne, le **12 décembre** prochain, de 16h30 à 21h, Place notre Dame.

Le Père-Noël a réservé sa soirée pour les Argentréens. Il se fera un plaisir de descendre en rappel le clocher de l'Eglise. Soyez nombreux à venir l'encourager à partir de 19h30 !

Le petit âne de M. Rubin sera aussi de la fête : il se fait d'ores et déjà une joie d'accueillir les enfants pour de petites balades. Quant aux adultes, ils pourront se retrouver autour d'une assiette d'huîtres ou d'un vin chaud (restauration sur place). Sans oublier les stands indispensables pour nos cadeaux de noël ou nos repas de fêtes de fin d'année.

Infos pratiques :

Les professionnels souhaitant réserver un stand (20€ les 3 mètres) peuvent contacter Laurence Raveneau (Boutique Etincelle) au 02 99 96 67 49.

Animations Commerciales

Dès le 1er décembre, des feuilles de dessins à colorier seront mises à la disposition des enfants dans les commerces de la commune participants. Les artistes pourront remettre leurs chefs-d'œuvre le 12 décembre, à l'occasion du marché, à la secrétaire du Père-Noël. En échange, une friandise leur sera offerte !

Par ailleurs, du vendredi 12 décembre au mercredi 24 décembre, les commerçants vous accueilleront pour préparer, avec vous, vos fêtes de fin d'année et vous faire participer aux différents jeux mis en place par l'association.

Venez tenter votre chance !

Venez vous divertir avec l'association Argentré-Roumanie

L'association Argentré-Roumanie organise un grand dîner-spectacle le **vendredi 28 novembre à 19h30** au Centre culturel Le Plessis-Sévigné.

La soirée débute par une tartiflette maison. Elle se poursuivra par un spectacle de la Compagnie Patrick Cosnet, bien connue dans un large rayon autour de Pouancé, son point d'ancrage. Avec « les cigognes sont de retour », la troupe nous présentera un spectacle de qualité et plein de fantaisie autour de chansons françaises.

Venez nombreux pour soutenir l'association Argentré-Roumanie !

Tarif :

- Adultes : 20€
- Enfants : 10€

Réservations :

- 02 99 96 64 43 / 02 99 49 51 52
  argentreroumanie@free.fr
- Magasin de fleurs FLOREVE,
  24 rue Alain d'Argentré, 02 99 96 74 89

Secours Catholique du secteur de Vitré

La Paroisse Notre Dame d'Espérance est rattachée depuis plusieurs années au Secours Catholique du secteur de Vitré.

Le Secours Catholique intervient de différentes façons pour répondre aux demandes des personnes : accompagnement scolaire, accueil et envoi d'enfants pour les vacances d'été, accompagnement pour des demandes ponctuelles et diverses matérielles ou financières.

L'équipe des bénévoles a besoin de renfort, notamment pour développer l'accompagnement scolaire. Si vous avez envie de donner de votre temps, n'hésitez pas à contacter l'association.

Contact :

Service Catholique : 06 82 99 28 44
André Caillet, 02 99 74 56 19
Marie-Thérèse Louin 02 99 96 74 21

Associations Spered Ar Vro et Vivre à Argentré

Les associations Spered Ar Vro de Vitré et Vivre à Argentré d'Argentré-du-Plessis organisent un Fest Noz, bal folk (sur parquet) le **samedi 15 novembre**, à partir de 21h, salle Ouessant.

L'objectif des 2 associations est de faire vivre aux danseurs et aux participants une soirée conviviale, festive, dans la détente et la bonne humeur. Sera présent le groupe phare War Sav. Ce groupe, bien connu des danseurs, participe au renouvellement et à la vitalité de la musique bretonne. Plusieurs fois lauréats de concours, ce sont de jeunes talents à découvrir de toute urgence ! Les duos Zic'Nomade et Aoustine Didier seront aussi de la partie : les associations vous invitent à partager ce rendez-vous d'automne, l'occasion de découvrir ou de redécouvrir la musique et la danse bretonne.

Le groupe Nar Sav

Informations : Buvette et restauration sur place

Du nouveau du côté des supports de communication

Afin de mieux répondre à vos besoins de communication, le bulletin municipal change de look à compter de janvier 2015 ! Il paraîtra désormais tous les deux mois.

Par ailleurs, un nouveau support de communication va être créé : « l'Écho des associations ». Ce mensuel vous informera de toute l'actualité des associations argentréennes.

VIE LOCALE

Permanences d'accueil et d'écoute pour les personnes en deuil

Afin de venir en aide aux personnes en deuil (deuil récent ou ancien), le collectif Vivre son deuil Bretagne a ouvert, avec le soutien du Pays de Vitré - Porte de Bretagne et du centre social de Vitré, une permanence mensuelle d'accueil et d'écoute au centre Jacques Boyer à Vitré (27 rue Notre Dame). Ces permanences sont gratuites et anonymes. Elles ont lieu de 13h30 à 15h chaque dernier lundi du mois :

- lundi 24 novembre
- lundi 26 janvier
- lundi 23 février
- Lundi 30 mars
- Lundi 27 avril
- lundi 29 juin

Contact :
Maison de santé, 02 99 53 48 82

Personnes en situation de handicap : votre avenir professionnel ?

Comme chaque année, « la semaine pour l'emploi des personnes handicapées » a lieu du **17 au 23 novembre 2014** partout en France.

Cette année, le CLIC des Portes de Bretagne et la Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine organisent un temps d'information ouvert à tous le **mercredi 19 novembre 2014 à 14h30**, salle Ouessant.

Lors de cette rencontre, seront présentés l'intérêt d'une Reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH) et les différentes orientations professionnelles possibles pour les personnes salariées ou demandeurs d'emploi en situation de handicap. Des échanges individuels avec les professionnels présents seront également possibles.

Contact :
CLIC des Portes de Bretagne, 02 99 74 33 01

Frelons asiatiques

Le frelon asiatique est arrivé il y a plusieurs années en France. Cette espèce peut causer des dégâts plus ou moins importants sur la biodiversité locale. Avec la chute des feuilles en période d'automne et d'hiver, certains habitants peuvent découvrir des nids imposants de frelons dans les arbres.

Si vous constatez la présence d'un nid (uniquement nid de frelons asiatiques), merci de le signaler en mairie. Pour les nids de frelons dits communs, nous vous invitons à contacter directement les professionnels de votre choix.

Contact :
Mairie, 02 99 96 61 27

Agissons ensemble pour former un front commun

Le week-end d'information sur le handicap se tiendra les **6 et 7 mars** sur la commune avec pour thème la culture. Cette manifestation a un double objectif : mieux faire connaître la question du handicap et changer de regard face aux personnes en situation de handicap. La commission action sociale et santé élabore actuellement le programme de ce week-end et ne tardera pas à vous en faire part dans un prochain numéro.

Êtes-vous des consommateurs économes ?

TESTEZ CE QUE VOS APPAREILS CONSOMMENT !
Les espaces INFO-Energie mettent gratuitement à votre disposition un wattmètre. Celui-ci vous permettra de mesurer la consommation des appareils électriques de votre foyer afin de mieux connaître votre consommation d'électricité et de mieux la maîtriser.
Le compteur d'énergie ou « économètre » est un instrument qui va permettre de mesurer précisément ce que consomme chacun des appareils électriques et électroniques de votre foyer et ainsi évaluer leur poids respectif dans votre consommation annuelle d'électricité, démasquer les gros consommateurs ou encore repérer ceux qui « volent » de l'électricité lorsqu'on les croit pourtant éteints.
Dans un foyer, il sera intéressant d'utiliser l'économètre pour tester tous les appareils en veille et même les appareils éteints type radio, télévision, console de jeu, etc… qui même en position « OFF » peuvent consommer de l'électricité ! Il sera également pertinent de mesurer la consommation des appareils de lavage (lave-vaisselle, lave-linge et surtout le sèche-linge) le temps d'un cycle. Pour les appareils au fonctionnement intermittent (congélateurs, réfrigérateurs), on mesurera l'énergie totale consommée sur 24 heures (voir davantage).

Si vous êtes intéressés, contactez le conseiller énergie :
Maison du Logement
47 rue Notre Dame, 35500 Vitré
infoenergie@pays-fougeres.org / 02 99 17 05 31 (de 13h30 à 17h30)

Condition de prêt : un chèque de caution de 50€ par appareil est demandé pour le prêt d'un appareil.

L'EFFACEMENT DIFFUS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il consiste à réduire temporairement la consommation d'électricité d'un grand nombre de logements chauffé électriquement, de façon à diminuer la demande. Il s'agit par exemple d'interrompre pendant 10 min, en fonction de la demande sur le réseau électrique, l'alimentation de radiateurs situés dans des logements. Ceci permet de réduire la consommation d'électricité d'une région comme la nôtre qui est déficitaire du point de vue électrique. Cette solution se matérialise par la mise en place d'un boîtier qui s'installe sur le tableau électrique (si cela est possible) et qui permet de mesurer et commander certains usages en temps réel (par exemple, chauffe-eau et radiateurs). Un système d'information complète le tout en recueillant les données et générant les ordres de modulation.

ET UNE BONNE RÉGULATION ?

Les systèmes de régulation permettent d'assurer le confort adapté à votre mode de vie au meilleur coût et sans gaspillage. Leur utilisation peut réduire de 10 à 25 % la consommation d'énergie.
Pour un confort sans gaspillage, le Code de la construction fixe la température moyenne des logements occupés à 19 °C (16 à 17 °C suffisent dans une chambre pendant la nuit). Si le logement est vide dans la journée, la température peut aussi être réduite. Passer de 20 à 19 °C, c'est consommer près de 7 % d'énergie en moins.

HALTE AU GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE COLLECTIF !

Nous pouvons tous agir pour éviter le gaspillage collectif en étant vigilant. Une ampoule cassée ou le chauffage resté allumé dans un bâtiment municipal, un questionnement sur l'éclairage extérieur,... :
tout ce qui concerne le domaine public vous concerne.

N'hésitez pas à faire remonter vos remarques sur le cahier qui est à votre disposition à l'accueil en mairie.

BLOC NOTES

État-civil

NAISSANCES		
30/09	Célia NAVILLE	22 La Guilloisière
02/10	Jules ROBIN	6 rue Paul Gauguin
09/10	Anna JOUSSET	15 boulevard des Saulniers
DÉCÈS		
16/09	Marcel THEARD, 92 ans	5 rue Ambroise Paré
20/09	Joseph FADIER, 84 ans	5 rue Ambroise Paré
20/10	Marc GROSBOIS, 68 ans	16 rue de Bretagne

Quelques numéros importants à connaître

Maison Médicale
45 rue de Paris 35500 VITRE - 02 99 75 55 66

Consultation sur rendez vous tous les soirs de la semaine de 20h à minuit, le samedi de 12h à minuit et le dimanche de 8h à minuit. Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous : composer le 3237 (0,34 € la minute à partir d'un poste fixe).

Votre marché hebdomadaire : le jeudi matin de 8h à 13h

Tous les jeudis, place de la Poste, se tient le marché hebdomadaire. Vous pouvez retrouver les commerçants qui vous proposent fruits, légumes, poissons, viandes, produits fermiers, fromages, galettes, crêpes…

Cin'Évasion

Interstellar
samedi 15 nov. 20h30
mardi 18 nov. 20h30

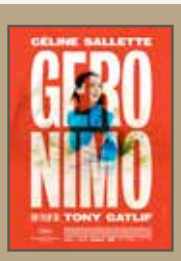

Geronimo
dimanche 16 nov. 20h30
lundi 17 nov. 20h30

Le grimoire d'Arkandias
vendredi 14 nov. 20h30
Samedi 15 nov. 17h

CINÉ SENIOR

Bon rétablissement !
lundi 17 nov. 15h

Fury
vendredi 21 nov. 20h30
dimanche 23 nov. 17h

Magic in the Moonlight
jeudi 20 nov. 20h30
dimanche 23 nov. 20h30
mardi 25 nov. 20h30

Agenda

Mardi 11 novembre	Association des Anciens Combattants, Commémoration du 96ème anniversaire de l'Armistice 1914-1918, 10h15 Rassemblement devant la mairie.
Jeudi 13 novembre	Club de l'amitié, après-midi détente, randonnée pédestre, 14h - salle Ouessant.
Vendredi 14 et samedi 15 novembre	Soirée théâtre, « TOC TOC » par les Flagrants Délires, 20h30 - Centre culturel Le Plessis Sévigné.
Samedi 15 novembre	Association Spered Ar Vro & Vivre à Argentré, Fest Noz, 21h - salle Ouessant.
Lundi 17 novembre	Conseil municipal, 20h30 - salle du conseil, mairie.
Mercredi 19 novembre	Réunion sur les différentes orientations professionnelles possibles pour les personnes salariées ou demandeurs d'emploi en situation de handicap. 14h30 - salle Ouessant.
Dimanche 23 novembre	Association des Anciens Combattants, concours de belote, 14h - salle Ouessant.
Jeudi 27 novembre	Club de l'amitié, concours de belote, 14h - salle Ouessant.
Vendredi 28 et samedi 29 novembre	Collecte de la banque alimentaire dans les supermarchés de la commune.
Samedi 28 novembre	Association Argentré Roumanie, dîner spectacle, 19h30 - Centre culturel Le Plessis Sévigné. Plus d'informations page vie associative de ce bulletin.
Mardi 2 décembre	Association Amicale des anciens élèves de l'école St Joseph, assemblée générale, 20h30 - Collège du groupe scolaire La Salle St Joseph.
Lundi 8 décembre	Conseil municipal, 20h30 - salle du Conseil - mairie.
Jeudi 11 décembre	Club de l'amitié, assemblée générale, bûche de noël, 14h - salle Ouessant.
Vendredi 12 décembre	Marché de Noël organisé par l'association des commerçants POINT A, à partir de 16h30 - Place Notre Dame.
Samedi 20 décembre	Bibliothèque municipale, spectacle « Le Père Noël dans tous ses états », 14h30 - salle Ouessant.
Jeudi 8 janvier	Club de l'amitié, après-midi détente, galette des rois, 14h - salle Ouessant.
Vendredi 9 janvier	Soirée des voeux du maire, 20h30 - Centre culturel Le Plessis Sévigné.
Lundi 26 janvier	Conseil municipal, 20h30 - salle du conseil, mairie.
Vendredi 30 janvier	Portes ouvertes de l'école élémentaire et du collège La Salle St Joseph, de 17h30 à 20h / 52 - 54 rue Alain d'Argentré.
Vendredi 6 et samedi 7 mars	Week-end d'information sur le handicap - Argentré-du-Plessis
Samedi 21 mars	Portes ouvertes de l'école maternelle La Salle St Joseph, de 10h à 12h - 4 rue Ambroise Paré.